

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire 2019

Mardi 4 juin à 10h

Le Président, M. Jean-Claude Schurch, ouvre la séance à 10h et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il rappelle que :

- ▶ selon l'article 9.1. des statuts, "*l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de voix présentes ou représentées. Toute décision de l'Assemblée générale, régulièrement prise, est opposable à tous les membres de l'Association, même à ceux qui n'y ont pas assisté ou qui n'y ont pas voté.*"

M. Schurch rappelle que les convocations ont été faites par insertion dans les pages d'annonces légales des journaux ci-après :

- ▶ les DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE en date du 14 mai 2019
- ▶ l'ALSACE en date du 14 mai 2019.

Il énumère l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2018
2. Rapports d'activité 2018
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2018
4. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2018
5. Fixation des cotisations 2019
6. Adoption des résolutions

Il rappelle que :

- ▶ par ailleurs, les statuts précisent à l'article 9.1 : "*Les pouvoirs adressés au siège de l'Association, non attribués nominativement, sont répartis de manière équitable entre tous les administrateurs employeurs présents à l'Assemblée générale.*"

et

- ▶ "*Chaque adhérent entrant dans le champ d'application du Titre II du Livre Sixième de la Quatrième partie du Code du Travail (art. L. 4621-1) dispose d'une voix. En outre, il dispose d'un nombre de voix supplémentaire fixé selon le nombre de salariés pour lequel il a cotisé au cours de l'exercice précédent, conformément à l'échelle ci-après :*

de 11 à 50 salariés	:	une voix supplémentaire
de 51 à 200 salariés	:	deux voix supplémentaires
plus de 200 salariés	:	trois voix supplémentaires".

M. Schurch précise que le décompte des voix est en cours.

M. Schurch donne la parole à Mme Gaëlle Faure, responsable du service communication, qui annonce la présentation d'un motion design qui présente les missions d'un service de santé tel qu'AST67. Ce motion design est présenté en avant-première il sera diffusé largement sur YouTube et progressivement sur les réseaux sociaux dans les prochaines semaines.

M. Schurch remercie Mme Faure pour cette présentation.

M. Jean-Claude Schurch énumère le contenu des dossiers remis aux adhérents présents à la réunion :

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2018
- Rapport d'activité 2018
- Rapport Général du Conseil d'administration 2018
- Résolutions.

I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2018

Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou commentaires à apporter au procès-verbal.

Constatant qu'aucune autre remarque n'est formulée, M. Schurch procède aux votes :

CONTRE	: 0
POUR	: 684
ABSTENTION	: 0

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Schurch cède la parole au Dr Siegel pour le rapport d'activité 2018.

II. Rapports d'activité 2018

Dr Siegel, médecin coordinateur, indique que la présentation du rapport se fera à deux voix avec le Dr Gassman, référent du service technique de prévention, qui présentera les actions en entreprise.

1. Rapport global d'activité médicale d'AST67 pour 2018

Présentation du rapport :

- ▶ La **typologie des entreprises** reste identique : 80 % de nos entreprises sont des entreprises de moins de 10 salariés et 80% des salariés travaillent dans les entreprises de plus de 10 salariés. Dr Siegel indique qu'AST67 suit 18 400 entreprises pour 240 000 salariés au total.
- ▶ La **typologie des entreprises par secteur d'activité** : les services marchands restent définitivement en tête, suivis du commerce, du BTP et de l'industrie. Les services marchands restent les services qui embauchent le plus de salariés.
- ▶ Nos **ressources médicales** se répartissent de la façon suivante :
 - 90 médecins du travail soit 72 médecins ETP (équivalent temps plein)
 - 15 infirmiers
 - 85 assistantes médicales
 - 21 ingénieurs et techniciens
 - 27 personnels administratifs
 - 1 agent de nettoyage.
- ▶ Ces ressources œuvrent à mettre en place **notre stratégie globale de prévention** qui se décline en **4 axes** :
 - les actions en entreprise
 - le conseil en prévention
 - le suivi individuel des salariés
 - la traçabilité des risques et la veille sanitaire.

Les objectifs de cette stratégie globale de prévention sont définis par la réglementation et consiste à préserver la santé des salariés, à réduire l'exposition aux risques professionnels, à prévenir la désinsertion professionnelle et à préserver la santé de l'entreprise.

Dr Siegel cède la parole au Dr Gassman pour la présentation des actions en entreprise.

① 1^{ère} axe : les actions en entreprises

→ Les objectifs de ces actions sont :

- ▶ de conduire des actions de santé au travail et de prévention des risques
- ▶ de réaliser des diagnostics sur l'environnement de travail et de repérer les situations à risques
- ▶ de sensibiliser aux risques professionnels.

En 2018, plus de 2 600 entreprises ont été visitées pour réaliser des études de postes, pour participer à des CHSCT ou faire des études de métrologie.

Un certain nombre d'enquêtes a été réalisé, locales et nationales. Il y a eu plus de 190 dossiers d'analyses de produits chimiques réalisés.

Dr Gassmann fait un focus sur les fiches d'entreprise :

- ▶ L'objectif de la fiche d'entreprise est de repérer les risques professionnels présents dans l'entreprise, d'identifier le nombre de salariés exposés à ces différents risques et de proposer des conseils et des axes d'amélioration. Les fiches d'entreprise sont une obligation du service de santé au travail. Aujourd'hui, un peu plus de la moitié des entreprises disposent de fiches d'entreprise. Plus de

1000 fiches d'entreprise ont été créées et/ou mises à jour en 2018 et 72 % des salariés sont couverts par les fiches d'entreprise réalisées par AST67.

Dr Gassmann remercie l'équipe du service technique, car un certain nombre de fiches d'entreprise ont dû être réalisées en urgence dans le cas de procédure d'inaptitude où le délai pour réaliser l'ensemble de la procédure court (fiches de poste, analyse des risques ...). 122 fiches ont été réalisées dans le cadre de ces inaptitudes et de manière rapide.

Dr Gassmann soulève la difficulté de réalisation de la fiche d'entreprise dans les petites entreprises du fait du turn over important.

② 2^{ème} axe : les conseils en prévention

→ Les objectifs de cette action sont :

- ▶ de conseiller l'employeur, les salariés et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche de prévention primaire
- ▶ de proposer des recommandations d'actions appropriées pour préserver la santé des salariés dans leur environnement de travail.

→ Les actions menées :

- ▶ des ateliers pratiques ont été réalisés : le but étant de transférer les compétences aux personnes concernées dans l'entreprise (24 ateliers, 102 entreprises concernées, plus de 86 % des salariés qui ont participé étaient satisfaits de ces ateliers).

La prévision pour 2019 est d'organiser 3 nouveaux ateliers :

- 1 atelier sur les RPS : jeux d'acte pour permettre à l'entreprise d'aborder cette problématique
- 1 atelier sur le travail sur écran
- 1 atelier sur l'évaluation du risque chimique

Le Dr Gassmann cède la parole au Dr Siegel pour aborder les conseils de prévention sur les risques psychosociaux.

Le Dr Siegel indique qu'une psychologue du travail a été embauchée en 2018.

- ▶ Un groupe de travail est constitué pour faire progresser le sujet avec des audits, des interventions de sensibilisation dans le cadre d'une cellule bien-être, efficacité au travail.
- ▶ Des conduites à tenir ont été élaborées. Ces conduites à tenir sont disponibles sur le site internet d'AST67 (ex : accident mortel, tentative de suicide ...) qui permettent d'avoir un document de référence pour guider les entreprises dans les actions et démarches à mener dans chaque situation.
- ▶ La psychologue du travail et le médecin référent font de l'accompagnement méthodologique à la démarche RPS, renforcé par la présence de la psychologue du travail. Depuis longtemps, des actions de sensibilisation, des formations et d'informations sont réalisées ainsi que des audits de prédiagnostic sur les principaux facteurs de risques qui permettent d'orienter les plans d'action ou d'affiner le diagnostic.

Le Dr Gassmann fait un focus sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) :

- ▶ Les ressources sont composées d'un médecin référent, de deux ergonomes et d'un technicien en prévention.
- ▶ Un groupe de travail se réunit pour réaliser un certain nombre de sensibilisations en lien avec le travail sur écran et les études de postes.
- ▶ 170 interventions sur la thématique des troubles musculo-squelettiques ont été réalisées en 2018

Le Dr Gassmann fait un focus sur les actions relatives aux risques chimiques.

AST67 a un médecin du travail référent risques chimiques, un ingénieur en risques chimiques, deux techniciennes et une assistante risques chimiques qui interviennent en lien avec un groupe de travail sur la thématique des risques chimiques.

Les prestations menées concernent essentiellement l'analyse des fiches de données de sécurité (70 études globales réalisées), le recensement des dangers en risque chimique (43 interventions), l'estimation du risque chimique (21 interventions), des sensibilisations au risque chimique (au nombre de 300) et des prestations concernant la qualité de l'air (au nombre de 150).

- ▶ Des fiches pratiques sont accessibles sur le site internet d'AST67 au nombre de 110 (fiches-conseils, ordonnances de prévention). En 2018, 8 nouvelles ordonnances de prévention ont été créées ainsi qu'un guide pratique concernant le travail sur écran.
- ▶ Des formations SST (sauveteurs secouristes du travail) sont proposées ; 412 salariés ont été formés ou recyclés.
- ▶ Des formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) ont été réalisées.
- ▶ Une campagne de prévention "Prev'Resto" dédiée aux restaurateurs (900 entreprises adhérentes) a été réalisée. L'objectif était de faire un bilan synthétique de leur situation en matière de santé et de sécurité au travail. Un plan d'action a été ensuite proposé à chaque entreprise afin que chacune puisse compléter ou démarrer son Document Unique d'Évaluation des Risques.

Le Dr Siegel fait un focus sur l'actualité du risque psycho-social (RPS).

- ▶ AST67 a organisé un forum global sur la santé au travail en date du 13 novembre 2018. Une intervention sur le burn-out des dirigeants a été réalisée.
- ▶ Un livre blanc sur le burn-out a été élaboré à la suite de ce forum, en collaboration avec la psychologue du travail. Ce livre blanc est téléchargeable sur le site internet d'AST67.
- ▶ AST67 organise un échange avec les personnes qui ont téléchargé ce livre blanc (scènes de théâtre interactif) le 24 juin 2019 à 14h15 au Cinéma "Le Star Saint-Exupéry". Le Dr Siegel et la psychologue du travail seront présentes pour répondre aux questions.

③ 3^{ème} axe : le suivi individuel

→ Dr Siegel rappelle les objectifs du suivi individuel des salariés qui sont :

- de mettre en place un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié
- de préserver la santé physique et mentale du salarié tout au long de son parcours professionnel en travaillant en pluridisciplinarité au sein de l'équipe de santé au travail (médecins, infirmiers, assistantes et techniciennes).

Dr Siegel rappelle les taux de suivi : 18 % de déclaration de suivi individuel renforcé et 81,7 % de suivi individuel sur 239 418 salariés.

- ▶ Les examens effectués sont aux nombres de **107 774**.
- ▶ 16 876 rendez-vous soit 13 % n'ont pas été honorés par les salariés, hors travail temporaire. Le taux d'absentéisme est de 13 % soit 5 ETP médecins. Le travail temporaire rajoute 14 %. Soit un absentéisme total de 5,7 ETP médecins.
- ▶ Les examens complémentaires réalisés sont le visiotest et l'audiogramme, les échelles visuelles de stress, le questionnaire nordique, les spirométries, les sérologies, les radiographies et les scanners du thorax notamment dans le cadre du suivi des cancers lombo-pulmonaires liés à des cancérogènes et des analyses biotoxicologiques. 98 % des examens sont réalisés dans nos centres médicaux par nos équipes.
- ▶ Les examens complémentaires sont à la charge d'AST67. Le coût de ces examens impacte le service interne de santé au travail depuis 2014. Le coût total semble se stabiliser aujourd'hui.
- ▶ Les conclusions médicales et professionnelles s'élèvent à 126 436. 30 336 avis d'aptitude et 83 520 attestations de suivi ont été délivrés. 9 937 aménagements de postes ont été demandés pour 7,5% des salariés suivis. Les avis d'inaptitude s'élèvent au nombre de 1 352 et représentent 1 319 salariés différents.

Le Dr Siegel fait un focus sur le maintien en l'emploi et les différents critères pouvant être sélectionnés pour mesurer cette problématique.

- ▶ Jusqu'à l'an dernier, une augmentation du nombre de visites à problème ou visites complexes était identifié. L'année 2019 a montré une rupture, cela indique une stabilisation probable. La décroissance assez régulière signifie que tout ce qui est mis en place en termes de maintien de l'emploi et de sensibilisation auprès des entreprises commence à porter ses fruits.
- ▶ Les motifs médicaux de l'inaptitude sont principalement rhumatologiques, psychiatrique et cardiologique.
- ▶ Le nombre de salariés exposé à des risques susceptibles d'entraîner des maladies professionnelles : 43 000 pour les troubles musculo-squelettiques, 42 000 pour la pathologie lombaire. En 2018, seulement 483 maladies professionnelles dues aux solvants organiques ont été déclarées. La part des troubles musculo-squelettiques s'élève à 96 %.
- ▶ AST67 est adossé à un assistant social qui est intervenu pour 84 salariés en détresse sociale dont 75 % ont moins de 30 ans et 61 % sont des femmes. 162 interventions ont eu lieu dont 63 % dans un centre contre 15 % à domicile.

④ 4^{ème} axe : Traçabilité et veille sanitaire

→ Dr Siegel rappelle les objectifs de la traçabilité et de la veille sanitaire.

- ▶ Il s'agit d'identifier les risques et d'évaluer l'exposition auquel sont soumis les salariés et ainsi permettre de conserver les données pour adapter le suivi médical (notamment les cancérogènes). Il faut surveiller l'état de santé des salariés afin de dépister de manière précoce des pathologies ou des risques émergents pour la santé.
- ▶ La déclaration des risques est faite par l'employeur se fait désormais via l'espace adhérent d'AST67. Cet espace adhérent permet également de tracer la déclaration des risques de l'employeur.
- ▶ Des outils ont été déployés par la création de la DEMP (Demande d'Examen Médico-Professionnel) spécifique au travail temporaire. Il y a eu 118 654 DEMP sécurisée depuis l'espace adhérent en 2018.
- ▶ Des réunions d'information ont été réalisées au nombre de 20 durant lesquelles 700 entreprises ont été rencontrées pour expliquer ce nouveau dispositif.
- ▶ Un travail est en cours au travers de la mise en place d'un auto-questionnaire santé travail dans les salles d'attente de nos centres médicaux. Le but étant d'avoir une meilleure visibilité sur l'état de santé et les conditions de travail d'un secteur d'activité. Il sera déployé courant 2019 sur tablette.
- ▶ Processus de formation de collaborateurs médecins sur 4 ans.

Le Dr Siegel cède la parole au Dr Gassmann pour aborder l'outil CULTUR'PREV.

- ▶ Un nouvel outil CULTUR'PREV a été créé et permet de pouvoir évoluer dans la manière d'appréhender les problématiques sous forme de jeu éducatif.
- ▶ L'objectif est d'aider les entreprises à diffuser les bonnes pratiques de prévention et de sécurité au travail, d'identifier des leviers d'actions pour améliorer les conditions de travail de manière collective.
- ▶ Ce kit peut être utilisé par des acteurs variés et se présente sous la forme de questions-réponses. L'objectif est de faire interagir les acteurs, de rendre la problématique de la santé au travail plus attrayante. 6 thématiques de prévention y sont abordées.

La parole est cédée au Dr Siegel.

- ▶ Des actions de communication ont été déployées :
 - AST67 a organisé une quinzaine de conférences autour du burn-out des chefs d'entreprises, du maintien dans l'emploi, de la prévention primaire lors du Forum organisé le 13 novembre 2018. Il y avait différents stands : nutrition, équipements individuels, Cultur'prev, prévention routière...
 - 4 jeux ont été proposés et créés par AST67 dans le cadre de ce Forum.
 - Le Forum a touché environ 800 personnes pour un taux de satisfaction de 8,8/10.

- AST67 est présent sur les réseaux sociaux majoritairement sur LinkedIn, sur Twitter et Facebook.
- AST67 participe à l'organisation du Congrès national de la santé au travail qui aura lieu en juin 2020 à Strasbourg.
- AST67 a édité le livre blanc sur le burn-out. Le livre blanc sur les troubles musculo-squelettiques est en cours d'élaboration.

Le Dr Siegel remercie tous les services pour leur implication ainsi que les adhérents pour leur confiance.

Le Président remercie les Dr Siegel et Gassmann et interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions.

M. Levy demande des précisions sur la notion de d'absentéisme.

Dr Siegel indique que les 13 % de consultations qui n'ont pas été honorées constituent un volume de consultations. Cela équivaut donc environ à 5,7 ETP.

M. Levy demande des précisions concernant la méthodologie utilisée par les médecins pour les avis d'inaptitude ou les aménagements de poste. Comment l'employeur doit et peut réagir lorsqu'il faut aménager les postes de travail (formation, équipements...) ?

Dr Siegel indique que l'objectif est d'améliorer les conditions de travail pour les maintenir en emploi malgré leur pathologie. Elle indique qu'AST67 a un site internet. Aujourd'hui, il est possible d'accéder directement via le site internet au catalogue des prestations de d'AST67 et de faire une demande directe de prestation, qui sera discutée avec le médecin.

M. Levy précise qu'il a besoin d'avoir un interlocuteur direct qui connaisse les conditions de travail de son entreprise avant de faire des démarches sur internet.

Mme Maida demande des précisions sur le tiers temps des médecins. Les médecins du travail doivent se rendre dans les entreprises pour connaître les postes de travail ce qui n'est pas le cas actuellement. Il serait intéressant d'avoir le temps de travail passé par les médecins sur le terrain hors réunion CHSCT dans le rapport d'activité.

Dr Siegel indique que le médecin du travail n'a pas le temps de tout faire, il s'appuie sur l'équipe pluridisciplinaire. Les équipes ne sont pas contrôlées sur le temps de travail passé en entreprise et il n'est pas prévu de procéder à ce contrôle.

Par contre, il est souhaitable que les employeurs prennent la mesure de toutes les possibilités pour répondre aux demandes des salariés faites en direct, par le médecin ou en indirect, par le site internet.

Dr Siegel indique qu'une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des salariés et des adhérents. Les adhérents ne connaissent qu'un quart de l'activité d'AST67.

2. Rapport général du Conseil d'administration

M. Reboh présente les éléments du rapport général du Conseil d'administration.

- ▶ 8 infirmiers ont été embauchés afin de compléter le dispositif médical et de répondre au mieux aux demandes des entreprises.
- ▶ Nos ressources salariées :
 - 90 médecins du travail
 - 15 infirmiers
 - 85 assistantes
 - 22 salariés au service technique
 - 27 salariés au siège.
- ▶ Nos adhérents :
 - légère diminution du nombre d'adhérents
 - légère augmentation des effectifs déclarés
 - le secteur en forte hausse est le secteur de Haguenau - Outre Forêt
 - le secteur en forte baisse est le secteur de la Bruche.
- ▶ Nos infrastructures
 - AST67 est composée de 41 centres médicaux (total de 120 cabinets médicaux)
 - un nouveau centre médical "Le Cap" a été ouvert avenue du Rhin en remplacement du centre de la rue Leicester
 - des travaux ont été effectués au siège social et une annexe a été ouverte au 4 rue de Sarrelouis
 - des travaux de réfections et d'entretiens ont été réalisés.

3. Le compte de résultat

M. de Juvigny présente le compte de résultat :

- ▶ Le chiffre d'affaires d'AST67 est de 21 775 000 euros et est en augmentation de 250 000 € en raison de l'augmentation du nombre de salariés employés par nos adhérents.
- ▶ Les produits d'exploitation s'élèvent à 22 844 000 € soit une augmentation d'environ 2 %.
- ▶ Les charges d'exploitation s'élèvent à 23 114 000 € soit une augmentation d'environ 4,5 % par rapport à 2017. Cette légère augmentation correspond à l'augmentation des salaires au 1^{er} avril 2018 ainsi qu'à l'augmentation du nombre de salariés employés par AST67 en 2018.
- ▶ Le résultat d'exploitation est donc déficitaire de 270 000 €.
- ▶ Les charges de fonctionnement s'élèvent à presque 4 000 000 euros en 2018 soit une augmentation de 10 %. Il s'agit de l'augmentation du personnel intérimaire employé et d'une augmentation des frais concernant les actions menées en 2018 notamment en termes de communication vis-à-vis de nos adhérents.
- ▶ Les impôts et taxes sont en légère diminution.
- ▶ La situation financière est déficitaire de 18 500 euros, la trésorerie est en légère augmentation et les charges financières sont en augmentation liées à la contraction d'un prêt conséquent pour l'acquisition du nouveau centre médical d'Entzheim en 2017.

- ▶ La situation exceptionnelle est positive à hauteur de 190 000 € liée aux amortissements dérogatoires. En 2018, AST67 a récupéré l'intégralité de l'impôt sur les bénéfices.
- ▶ En définitive, le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire de 9 700 €.
- ▶ Le bilan supérieur à 15 100 000€ est en diminution par rapport à 2017.

Monsieur Loup, trésorier d'AST67, précise que les comptes lui ont été présentés. Les explications sont complètes et il est satisfait de la présentation des comptes qui lui a été faite.

III. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2018

M. Roethinger, Commissaire aux comptes, précise qu'en exécution de la mission confiée par l'Assemblée générale, un audit a été réalisé sur les comptes annuels de l'association sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine de l'association à la clôture de l'exercice. Les comptes sont certifiés sans réserve.

M. Roethinger indique qu'AST67 a pu récupérer un impôt sur les sociétés des années précédentes.

M. Roethinger remercie les services internes d'AST67 qui effectuent au quotidien un travail remarquable. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

IV. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée générale donne au Président et aux autres membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. Fixation des cotisations 2019

M. Reboh indique que le poste principal reste les charges de personnel qui représentent 81 % du budget. Les charges restantes englobent les impôts et taxes, les impayés et les provisions pour risques.

M. Reboh rappelle la mise en place d'une stratégie patrimoniale afin de réduire le coût. Le but est de ne pas payer de loyers à perte.

M. Reboh donne lecture des cotisations présentées et approuvées par le Conseil d'administration :

- ▶ une augmentation de **1 euro** de la cotisation SI soit **75,40 euros**
- ▶ une augmentation de **0,40 d'euros** de la cotisation SIR soit **79 euros**
- ▶ un maintien de la cotisation FEPEM soit **37 euros**
- ▶ une augmentation pour la constitution d'un nouveau dossier soit **75,40 euros**
- ▶ une cotisation pour frais de fonctionnement intérimaire soit **75,40 euros**
- ▶ un maintien de cotisation "droit d'entrée" à **36 euros**
- ▶ une diminution des cotisations statutaires
- ▶ un maintien de la journée pluridisciplinaire à **450 euros**.

À terme, le but est de faire converger les cotisations.

Les cotisations spécifiques pour les formations SST restent inchangées et correspondent à la taille de l'entreprise.

VI. Adoption des résolutions

Avant d'aborder l'adoption des résolutions, le Président, M. Jean-Claude Schurch, donne la parole à M. de Juvigny pour faire le point sur les votes en cours.

Il y a 684 voix présentes ou représentées dans l'assemblée, 68 voix pour des adhérents présents, 582 voix correspondant à des pouvoirs et partagés entre les administrateurs présents, ainsi que des pouvoirs adressés directement à des administrateurs.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président donne lecture des résolutions.

▶ 1^{ère} résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juin 2018, approuve le procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

▶ 2^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général sur l'année 2018, approuve le rapport présenté par le Conseil d'administration.

CONTRE	: 4
POUR	: 680
ABSTENTION	: 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

► **3^{ème} résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, constate un déficit net de 9 709 euros.

Le patrimoine de l'Association s'établit de ce fait à 6 800 736 euros au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► **4^{ème} résolution**

L'Assemblée générale donne au Président et aux autres membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► **5^{ème} résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport relatif aux prévisions budgétaires de l'exercice 2019, fixe les cotisations pour l'année 2019 comme suit :

5.1. Cotisation statutaire

La cotisation statutaire par adhérent, destinée à couvrir les frais du siège social, est fixée suivant le tableau ci-après :

Nombre de salariés	Cotisation statutaire
0 à 2	22 €
3 à 5	32 €
6 à 10	45 €
11 à 20	100 €
21 à 50	160 €
51 à 100	330 €
101 à 200	400 €
201 à 400	550 €
401 à 700	700 €
701 et plus	1 000 €

5.2. Cotisation forfaitaire pour frais de fonctionnement

Nous proposons les cotisations suivantes pour l'exercice 2019 :

► **cotisation frais de fonctionnement par salarié**

en Suivi Individuel (S.I.) _____	75,40 € H.T
(74,40 € H.T. en 2018)	
en Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.) _____	79,00 € H.T
(78,60 € H.T. en 2018)	
constitution d'un nouveau dossier _____	75,40 € H.T
(74,40 € H.T. en 2018)	

- **cotisation frais de fonctionnement par salarié intérimaire** fixée à **75,40 € H.T.** à compter du 1^{er} juillet 2019 (74,40 € H.T. en 2018).

En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans **un délai minimum de 24 heures**. À défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respectés" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Taux Absentéisme	% par rapport au tarif de l'exercice
< 9 %	0 %
> = 9 % et < 12 %	15 %
> = 12 % et < 15 %	30 %
> = 15 % et < 18 %	45 %
> = 18 % et < 21 %	60 %
> = 21 % et < 25 %	75 %
> = 25 %	100 %

- La cotisation spéciale des employeurs de personnel employé de maison est fixée à **37,00 € H.T.** par personne (37,00 € H.T. en 2018 soit la moitié de la cotisation de fonctionnement pour les salariés SM/S.I.).

5.3. Droit d'entrée unique

Le droit d'entrée unique à la charge des nouveaux adhérents au titre de participation à l'installation des centres reste fixé à **36,00 € H.T.** par personne pour l'année 2019 (36,00 € H.T. en 2018).

5.4. La cotisation "journée d'assistance technique" facturée aux adhérents reste fixée à **450.- € H.T.** au-delà d'une journée par an et par adhérent (cotisation identique depuis 2006).

5.5.- Une cotisation spécifique pour les formations SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) fixée par stagiaire :

pour les entreprises de moins de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	60 €
pour la mise à jour des connaissances	30 €

pour les entreprises à partir de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	150 €
pour la mise à jour des connaissances	80 €

M. Levy indique dans le rapport le prévisionnel pour 2018 n'est pas visible dans le rapport.

M. de Juvigny indique que les dépenses sont ajustées par rapport au nombre de salariés déclarés dans les entreprises pour 2019, en fonction des estimations des salariés et temporaires. Les dépenses prévues sont adossées à l'activité prévue en 2019.

CONTRE : 4
POUR : 676
ABSTENTION : 4

Cette résolution est adoptée à la majorité.

M. Reboh remercie l'ensemble des équipes médicales, le service technique de prévention ainsi que l'équipe du siège.

Différents projets sont en cours de développement au sein d'AST67.

Un auto-questionnaire en santé de travail est en cours de développement et sera déployé sur tablette. Ce questionnaire va permettre de faire de l'épidémiologie et de mener des actions par bassins d'emploi et par risques. Il est nécessaire de sensibiliser les entreprises à la prévention, notamment sur les risques troubles musculo-squelettiques (TMS), risques psychologiques (RPS) ...

Des outils sont développés et accessibles sur le site internet à destination des entreprises. Un second outil est en cours de développement, il s'agit de "Mon diagnostic de prévention" qui permet avec le service de santé de faire une première évaluation des risques dans l'entreprise. Cet outil est en cours de développement dans environ 30 services en France. Il sera déployé d'ici la fin de l'année pour une mise en place opérationnelle pour 2020.

AST67 a fêté ses 71 ans en 2018. Pour marquer cette année, un Gala a été organisé pour l'ensemble des salariés d'AS67 ainsi qu'un Forum qui a été un moment important comptant 800 professionnels participants.

M. Reboh indique que le rapport Lecocq sur la Santé au travail a été remis et celui-ci prévoit la création d'un organisme « France Santé Travail » dans lequel serait regroupé la plupart des services.

Au sein d'AST67 et en accord avec le président, M. Reboh a décidé de continuer les développements et continuer la stratégie d'investissement aussi bien dans la prévention que dans le déploiement de nouveaux outils.

Le Président incite les adhérents à visiter le site internet d'AST67 pour se documenter et s'informer sur les services et les prestations proposées par AST67.

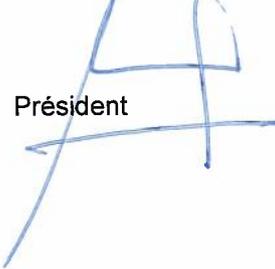
Plus aucune question n'étant posée, le Président remercie les membres présents pour leur présence et clôt la séance à 11h45.

Christophe Loup



Treasurer

Jean-Claude Schurch



President

